

Présents : Gérald HUSSON - Didier BERREZ - Robert BONIN – Sylvie CORAZZINI - Carole DELORME - Michel MAIRE - René MARGUET - Sonia MORNICO

Absents excusés : Jacques BAROUDEL - Jean-Robert BONDIER - Henri GUIDOT - Karelle NICOT

Absents : Jean-Luc FRAICHARD - Olivier GAMBEY - Régis LACROIX - Patrice MOREL – Serge PIQUET

Gérald HUSSON remercie les membres de la commission de leur présence et rappelle l'ordre du jour.

1. PROJET DE DEPLACEMENT DOUX

Rappel : une voie douce n'est pas une simple piste cyclable ; c'est un mode de circulation, sécurisé et accessible, ouvert à tous les moyens de déplacements non motorisés. Elle s'adresse aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

Concernant Jura Sud, le projet de voies douces intercommunales est relancé après une première phase de réflexions en 2015. Une première étude en 2015-2016 (Cabinet Trace TPi) a permis l'identification des infrastructures et jalonnements nécessaires ainsi qu'un budget prévisionnel portant sur 3 tronçons (la vallée, le plateau, le haut).

Ces données sont retravaillées par les membres de la commission : les objectifs, les secteurs à valoriser prioritairement et le contenu sont précisés – *voir document joint en annexe (carte heuristique)* -.

Les voies douces seraient centrées sur les trois secteurs suivants :

- **La vallée** : Vaux-les-St-C, Jeurre, Lavancia-Epercy et Chancia si un pont est possible
- **Le plateau** : Villards d'Héria, Moirans-en-M., Charchilla, Maisod, Meussia et Coyron (en passant par Meussia)
- **Le haut** : Etival, Les Crozets

L'objectif est d'exploiter au mieux tous le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). De nombreux conventionnements ont été réalisés avec des particuliers. Il reste néanmoins plusieurs dossiers sensibles à solutionner.

Ces voies douces sécurisées seront destinées prioritairement aux cyclistes et piétons. Une entrée « tourisme et loisirs » dans un premier temps permettra à terme d'augmenter la part des déplacements « utilitaires ».

Pour déterminer les besoins d'aménagement, plusieurs visites « terrain » seront organisées sur chacun des trois secteurs à partir du mois d'avril (soit trois jours à définir). Pour l'occasion, des VAE (vélos à assistance électrique) seront prêtés aux membres de la commission. Nous vous préciserons ultérieurement les dates et les détails de ces journées.

Un premier chiffrage prévisionnel a été effectué par le Bureau d'études Trace TPi en intégrant pour chacun des trois secteurs des travaux indispensables et des travaux d'amélioration (accueil, infrastructure, sécurité, signalisation) soit **620 000 € HT**. Il sera nécessaire d'y ajouter des aménagements et affichages à visée touristique (bancs, tables, signalisation, panneaux valorisants les atouts patrimoniaux et naturels...). Le budget total du projet avoisinerait alors les 1 000 000 € HT. Ce projet serait éligible à de nombreux financements (Europe, Etat, Région).

Calendrier prévisionnel :

- Printemps 2017 : repérage terrain en VTT (assistance électrique) sur les 3 secteurs identifiés
- Automne 2017 : finalisation du dossier (technique, administratif et financier), choix du maître d'œuvre
- 2018 – 2020 : réalisation des travaux

2. INFORMATIONS DIVERSES

Rappel de la soirée « ciné-débat » le jeudi 30 mars à 19h45 au cinéma de Moirans-en-M. avec le film « DEMAIN ».

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, le Vice-président décide de lever la séance.

Levée de la séance à 20h15

**Commission environnement et PNR,
compte-rendu du 14 mars 2017**

